

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/04/2025 - 9297 - 2023 B 02244 - 950 893 560 - AARUSA

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

AARUSA

BILAN ACTIF

Période du 01/03/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

LE

30 AVR. 2025

Edité le 15/05/2024

page 1

COUS LE N° 9292

ACTIF	du 01/03/2023 au 31/12/2023 (10 mois)	du Néant
-------	---	-------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	1 341	130	1 210	0,32		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 341	130	1 210	0,32		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	61 035		61 035	16,23		
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	195 262		195 262	51,92		
Marchandises	40 379		40 379	10,74		
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	36 026		36 026	9,58		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 000		4 000	1,06		
. Personnel						
. Organismes sociaux	351		351	0,09		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 599		8 599	2,29		
. Autres	28 343		28 343	7,54		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	843		843	0,22		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	374 838		374 838	99,68		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	376 179	130	376 049	100,00		

ASCOREX

certifié conforme à l'original

AARUSA

BILAN PASSIF

page 2

Période du 01/03/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 15/05/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (10 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 20 000)	20 000	5,32
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	43 726	11,63
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	63 726	16,95
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	51 897	13,80
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	91 385	24,30
. Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	151 432	40,27
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	2 115	0,56
. Organismes sociaux	1 206	0,32
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 853	2,62
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 210	1,12
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	225	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	312 323	83,05
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	376 049	100,00

ASCOREX

certifié conforme à l'original

AARUSA

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/03/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

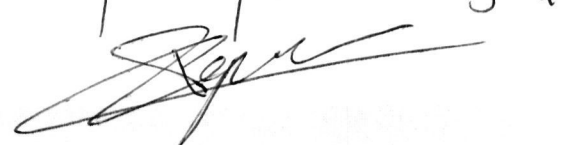
Edité le 15/05/2024

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/03/2023 au 31/12/2023	du Néant	Variation	%
--------------------	--------------------------------	-------------	-----------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	444 495	6 231	450 726	100,00			450 726	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets	444 495	6 231	450 726	100,00			450 726	N/S

Production stockée	195 262	43,32			195 262	N/S
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges						
Autres produits	9	0,00			9	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	645 997	143,32			645 997	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	178 286	39,56			178 286	N/S
Variation de stock (marchandises)	-40 379	-8,95			-40 379	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements	326 215	72,38			326 215	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-61 035	-13,53			-61 035	N/S
Autres achats et charges externes	165 805	36,79			165 805	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	333	0,07			333	N/S
Salaires et traitements	9 938	2,20			9 938	N/S
Charges sociales	1 200	0,27			1 200	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations	130	0,03			130	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	11 926	2,65			11 926	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	592 418	131,44			592 418	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	53 579	11,89			53 579	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	53 579	11,89			53 579	N/S

certifié conforme à l'original



AARUSA

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/03/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 15/05/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/03/2023 au 31/12/2023		du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)					
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII) Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X) RÉSULTAT NET	9 853 645 997 602 271 43 726 <i>Bénéfice</i>	2,19 143,32 133,62 9,70		9 853 645 997 602 271 43 726	N/S N/S N/S N/S
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier					

certifié conforme à l'original.



AARUSA SAS

Société par actions simplifiées

Au capital de 20 000 €

Siège social : 26 RUE DE VERDUN

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

RCS de CRETEIL : 950893560

.....

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS

WISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées audit article, intervenues directement ou par personne interposée entre la société, son président, son directeur général, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles les dirigeant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

1. CONVENTIONS ANCIENNES DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

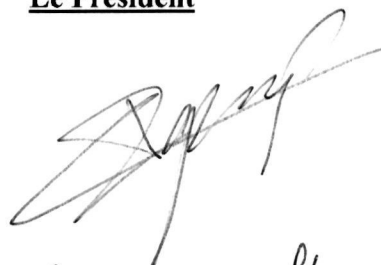
Néant.

2. CONVENTIONS NOUVELLES

Néant.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président



Certifié conforme à l'original 

AARUSA SAS

Société par actions simplifiées

Au capital de 20 000 €

Siège social : 26 RUE DE VERDUN

94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

RCS de CRETEIL : 950893560

.....
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
PROPOSEE A L'ASSEMBLEE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice s'élevant à 43.725,64 € euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

-Réserve légale :	2.000,00 €
-Distribution de dividendes :	3.970,00 €
-Report à nouveau :	37.755,64 €

Nous vous informons que les dividendes seront mis en paiement à compter du 1^{er} août 2024.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée, au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 43.725,64 € de la manière suivante :

-Réserve légale :	2.000,00 €
-Distribution de dividendes :	3.970,00 €
-Report à nouveau :	37.755,64 €

L'assemblée générale précise que les dividendes seront mis en paiement à compter du 1^{er} août 2024.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée, au titre des trois exercices précédents.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Le Président

Certifié conforme à l'original

AARUSA SAS
Société par actions simplifiées
Au capital de 20 000 €
Siège social : 26 RUE DE VERDUN
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE
RCS de CRETEIL : 950893560

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

Le trente juin Deux Mille vingt quatre à dix heures

Monsieur Arnold IGNECIOGLU, détenant 900 actions
Madame Dominique Betty IGNECIOGLU née SAADA, détenant 100 actions

Associés de la société AARUSA se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidence.

Monsieur Arnold IGNECIOGLU préside la séance en qualité de président Associé.
Madame Dominique Betty IGNECIOGLU est désignée comme secrétaire.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

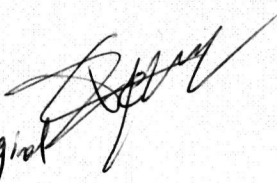
Le Président dépose sur le bureau et met à disposition :

- les copies des lettres de convocation
- La feuille de présence
- L'ordre du jour
- Le texte des projets de résolutions

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023**
- **Affectation du résultat**
- **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**
- **Questions diverses**

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Certifié conforme à l'original 

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font apparaître un bénéfice de 43.725,64 €.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code.

La résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 43.725,64 € de la manière suivante :

-Réserve légale :	2.000,00 €
-Distribution de dividendes :	3.970,00 €
-Report à nouveau :	37.755,64 €

L'assemblée générale précise que les dividendes seront mis en paiement à compter du 1^{er} août 2024.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée, au titre des trois exercices précédents.

La résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme à l'original 

QUATRIEME RESOLUTION

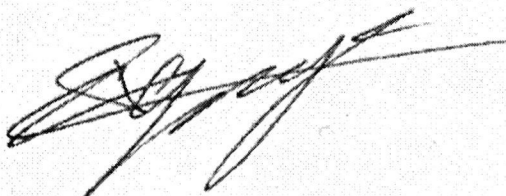
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

La résolution est adoptée à l'unanimité

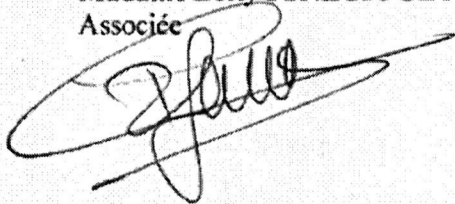
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Arnold IGNECIOGLU
Président - Associé



Madame Betty IGNECIOGLU
Associée



Certifié conforme à l'original 